

BAREME D'HONORAIRES de l'Agence

AGENCE L'AFFAIRE IMMOBILIERE PORT FREJUS

HONORAIRES TRANSACTION VENTE

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

Prix du Bien	Honoraires (TTC)
De 0 à 100.000 €	Forfait de 7.000 €
De 100.001. € à 200.000 €	7 %
De 200.001 € à 300.000 €	6 %
Au-delà de 300.000 €	5 %
Commerces et terrains	8 %
Garage	Forfait 2.500 €

HONORAIRES LOCATION BAUX D'HABITATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	10 €/ M ² (zone tendue)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie	3 €/ M ²

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	10 €/ M ² (zone tendue)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie	3 €/ M ²
Honoraires d'entremise et de négociation	Forfait de 100 €

BAUX COMMERCIAUX

Rédaction du bail et état des lieux : 2 mois de loyer avec charges à la charge du locataire et du bailleur

LOCATIONS SAISONNIERES

25 % TTC du montant de la location avec un minimum de 130 euros

HONORAIRES GESTION

Nous consulter

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20%